

FICHE ACTION ATELIER SANTE VILLE : SOYAUX	
Région	Nouvelle-Aquitaine
Public concerné par l'action	Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Soyaux
Titre	Atelier Santé Ville de Soyaux
Calendrier de mise en œuvre	2007-à ce jour
Porteur de l'action	<p>L'A.S.Pro.S est une association Loi 1901, créée en 1989. Son objet est de mettre en œuvre des actions de santé communautaire sur la Commune de Soyaux.</p> <p>L'association œuvre pour la promotion de la santé pour tendre vers un bien être physique mental et social.</p> <p>L'A.S.Pro.S a été mandatée par la ville de Soyaux par délibération du 20 février 2007 et lettre du 7 mars 2007 pour mettre en œuvre une mission de préfiguration pour la mise en place de l'ASV.</p>
Thème	<ul style="list-style-type: none"> • la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et la lutte contre les ruptures sociales (santé, ville, violence)... • la santé comprise comme une ressource et une dynamique de développement social... • l'implication des habitants dans la mise en œuvre des projets de santé...
Programme	<p>L'ASV ne sera pas un nouveau service municipal mais un outil qui permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de décloisonner la question de la santé et de la prendre en compte dans son acceptation globale, c'est-à-dire à l'image de la définition de la santé communautaire en intégrant les notions de qualité de vie et d'environnement et les différents domaines d'action que sont le sanitaire, le social et l'éducatif. - de favoriser la prise en compte par les habitants de leurs problématiques de santé - de promouvoir la mise en place d'actions pertinentes au regard des problématiques de santé spécifiques, repérées. <p>À terme, l'ASV est donc un outil qui permet d'élaborer un plan local de santé publique.</p>
Descriptif de l'action	<p>L'Atelier Santé Ville est défini comme le point de convergence du volet « santé » du contrat urbain de cohésion sociale, nouveau cadre contractuel de la politique de la ville depuis janvier 2007 (tel que défini par le comité interministériel des villes du 9 mars 2006 et par la circulaire du 4 septembre 2006 relative au développement des A.S.V.) et du volet « santé » de la loi contre les exclusions du 29 juillet 1998 (article 71). Il est le cadre opérationnel d'une démarche territoriale pour le développement de projets de santé publique, faisant l'interface entre les élus des villes et la politique de santé de l'Etat. Il a, entre autres missions, la charge de décliner les Programmes Régionaux de Santé Publique (PRSP et PRAPS).</p> <p>Il vise également à promouvoir le développement des programmes locaux de santé de type participatif ayant pour objectif principal la promotion de la santé, la prévention et l'éducation pour la santé. Il s'agit en particulier d'améliorer la cohérence et la pertinence des actions destinées aux populations prioritaires des territoires des politiques de la ville, qu'elles soient menées par les institutions, le monde associatif ou les acteurs de santé du service public ou privé.</p>
Contexte	<p>L'Atelier Santé Ville / Contrat de Ville : aller plus loin dans la promotion de santé dans les quartiers prioritaires : Une démarche de proximité contre les inégalités de santé. Une démarche locale de coordination d'acteurs et de programmation d'actions de prévention et de promotion de santé, dans un but de réduction des inégalités de santé. Cette démarche flexible, adaptable à chaque contexte territorial et se construit dans la durée, vise à agir sur les déterminants de santé</p>

	<p>et à impliquer la pluralité d'acteurs venant des divers champs social, éducatif, économique, sanitaire.... Mettre en place des actions avec les acteurs des quartiers, considérés de manière très large au-delà du champ de la santé stricto sensu (associations, Centres socioculturels, établissements scolaires...). Ce principe de base de l'Atelier santé ville, l'appui sur des réseaux de proximité, repose sur la notion de santé communautaire. Notre ambition vise à développer des actions au plus proche des besoins des quartiers de Soyaux. La participation des habitants aux différentes étapes de la mise en place des actions (identification des besoins, élaboration, mise en œuvre, évaluation de l'action). Le partage de l'expertise de tous les acteurs d'un territoire : élu.e.s, professionnel.le.s et bénévoles associatifs, habitant.e.s, professionnel.le.s des champs sociaux, éducatifs, culturels, professionnel.le.s de santé libéraux.</p>
Objectifs de l'action	<p>La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et la lutte contre les ruptures sociales (santé, ville, violence)</p> <p>La santé prise comme une ressource et une dynamique de développement social</p> <p>L'implication des habitants dans la mise en œuvre des projets de santé</p>
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources internes : la psychologue et le Directeur • Partenaires : professionnels du CCAS, de la Maison des Solidarités, de diverses associations d'action sociale (Secours Populaire, CSCS Flep, Croix Rouge, Banque Alimentaire, Oméga, conseil citoyen...), professionnels de santé (infirmiers libéraux, médecins, pharmacien...). • Proposition de partenariats avec des étudiants de l'Université de Bordeaux et Poitiers en Sciences Humaines et Sociales (psychologie, sociologie...). • Partenaire institutionnel : Agence Régionale de Santé : travail mis en place via les conseils citoyens des quartiers prioritaires du Grand Angoulême et Ville de Soyaux.
Outils et supports utilisés	<p>Un tableau de bord,</p> <p>Un calendrier des actions</p> <p>Enquêtes d'évaluation</p> <p>Diffusion des informations via les réseaux sociaux</p>
Moyens matérielle et humains mobilisés	<p>L'ASV de Soyaux constitue un espace de discussion, d'échanges et d'élaboration de projet autour de la santé dans les quartiers. Cette démarche implique de nombreux acteurs du quartier : les décideurs politiques et institutionnels, les professionnels du secteur médico-social, les associations et bien sûr les habitants. A partir des préoccupations et des attentes en matière de prévention et d'accès aux soins de chacun, des diagnostics santé partagés sont établis et réactualisés sur les quartiers. C'est sur cette base que L'ASV de soyaux à l'aide d'autres services municipaux, d'associations, de professionnels, propose des actions adaptées et concrètes. La coordination des actions des professionnels des secteurs sanitaires, éducatif, social, culturel, médico-social, institutions publiques, associations, acteurs de santé du service public ou privé et les habitants.</p>
Indicateurs retenus pour l'évaluation	<p>Les indicateurs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de structures ressources et de partenariat développé • Nombre de personnes ressources ayant participé aux réunions et rencontres • Le nombre de public précaire des quartiers prioritaires de la politique de la ville • Communication (Flyers et affiches) • Satisfaction des habitants <p>Les indicateurs qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des partenaires (information et communication) • Satisfaction des bénéficiaires de l'action

	<ul style="list-style-type: none">• Nouvelle participation• Renouvellement de participation des bénéficiaires à de nouvelles actions
Niveau géographique	Commune de Soyaux
Couverture départementale	Charente
Lieu d'intervention	Quartier du Champ de Manœuvre